

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00055

Numéro SIREN : 510 633 472

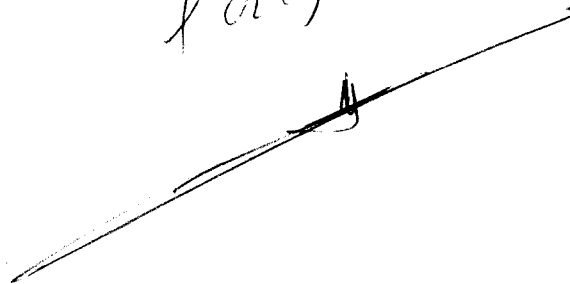
Nom ou dénomination : A.V.M.I. (Achats, Ventes, Matériels d'Investissements)

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt 1778

SARL A.V.M.I
ZAE DU GRAND MOULIN
24360 VARAIGNES

APPROBATION DES COMPTES
CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

*Certifié conforme à
l'original.*

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Désignation de l'entreprise <u>AVMI</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>ZAE DU GRAND MOULIN 24360 VARAIGNES</u>																								
SIRET <table><tr><td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>6</td><td>3</td><td>3</td><td>4</td><td>7</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td></tr></table>												5	1	0	6	3	3	4	7	2	0	0	3	8
5	1	0	6	3	3	4	7	2	0	0	3	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	1					
3	1	1	2	2	0	2	1																	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	39 016	030	37 014				2 002														
	Immobilisations financières * (1)		040	1 200	042					1 200														
	Total I (5)		044	40 216	048	37 014				3 202														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	74 822	052				74 822														
		Marchandises *		060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	6 628	066					6 628														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	472	070				472														
		Autres * (3)		072	18 955	074				18 955														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	74	086					74														
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	100 951	098					100 951														
	Total général (I + II)		110	141 167	112	37 014				104 153														
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					100														
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126					50														
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132	945														
	Report à nouveau				134					(59 270)														
	Résultat de l'exercice				136					(14 704)														
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142					(72 879)														
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					170 971														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					5 242														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	606	)	172		819														
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176					177 032															
Total général (I + II + III)										180	104 153													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	170 971															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2022

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2022

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : AVMINéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 899	442		444		446	11 899				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	27 117	462		464		466	27 117				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 200	482		484		486	1 200				
TOTAL		490	40 216	492		494		496	40 216				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 556	532	2 059	534		536	11 615		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	21 784	552	3 615	554		556	25 399		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	31 340	572	5 674	574		576	37 014		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immo- bilis- a-tions	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % ①			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AVMI						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
						Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705					
Terrains	710	715					
Constructions	720	725					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745					
Matériel de transport	750	755					
Autres immobilisations corporelles	760	765					
TOTAL		770	775				
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
				2			
				3			
				4			
				5			
				6			
				7			
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			
				780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	61 061				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	61 061				
Déficits de l'exercice		960	17 492				
Total des déficits restant à reporter		970	78 554				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					
N° du centre de gestion agréé		388					
Montant de la TVA collectée		374	1 430				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	1 764				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397					

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

5 1 0 6 3 3 4 7 2

Dénomination de l'entreprise

AVMI

Adresse (voie)

ZAE DU GRAND MOULIN

Code postal

24360

Ville

VARAIGNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	45
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	55

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination HPC
N° SIREN (si société établie en France) 416805783 % de détention 45,00 Nb de parts ou actions 45
Adresse : N° Voie LE JONCO
Code Postal 16400 Commune LA COURONNE Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CARETTE Prénom(s) FLORENT
Nom marital % de détention 55,00 Nb de parts ou actions 55
Naissance: Date 19/09/1970 N° Département 45 Commune ORLEANS Pays
Adresse : N° Voie ROUTE DE NONTRON
Code Postal 24300 Commune JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AVMI ZAE DU GRAND MOULIN 24360 VARAIGNES			
SIRET	5 1 0 6 3 3 4 7 2 0 0 0 3 8	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	17 492
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
	PV à long terme imposables à 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
			PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET GOURGOUSSE 11 av des Eglantiers 24660 COULOUNIEUX CHAMBERS	
Tél: 0553359103	Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 08082022 Lieu: VARAIGNES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	prestataire :

A.V.M.I

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 Euros
Siège social : ZAE DU GRAND MOULIN
24360 VARAIGNES
510 633 472 RCS PERIGUEUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2022

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Prop.	Voix	Signature
1	M. Florent CARRETTE	55	55	
2	La Sarl H.P.C représentée par Mr Florent CARRETTE	45	45	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexé 0... pouvoirs,
arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 100 droits sociaux.

Le président

*Certifié conforme
à l'original.*

A.V.M.I

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 Euros
Siège social : ZAE DU GRAND MOULIN
24360 VARAIGNES
510 633 472 RCS PERIGUEUX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux
Le 30 juin
A 16 heures.

Les associés de la Sarl A.V.M.I., société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à ZAE du Grand Moulin 24360 VARAIGNES sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents : Monsieur Florent CARRETTE, propriétaire de 55 parts sociales
La Sarl H.P.C, représentée par Monsieur Florent CARRETTE, propriétaire de 45 parts sociales,
Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société,

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Florent CARRETTE, gérant associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :



- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 14 704 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice - 14 704 Euros

au compte «Report à nouveau débiteur » qui s'élève ainsi à
- 73 974 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des quatre années précédentes.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération allouée à Monsieur Florent CARRETTE gérant, qui s'est élevée à la somme de 601 Euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que la prise en charge par la société de ses cotisations sociales de gérant majoritaire, qui se sont élevées à 550 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Le gérant associé n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

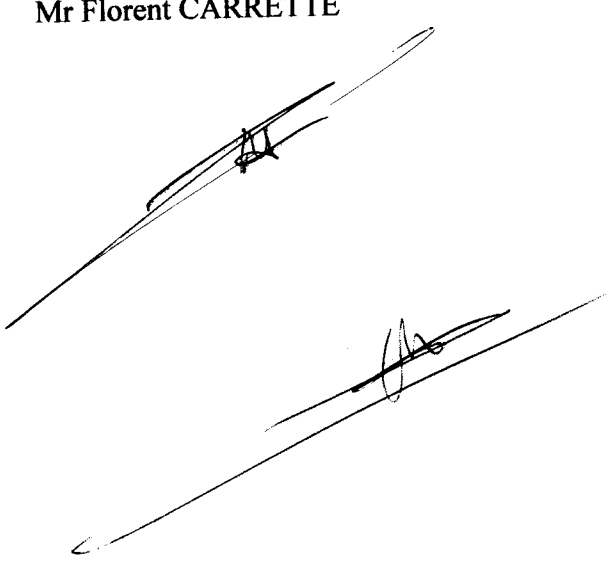
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Signature :
Mr Florent CARRETTE



Sarl H.P.C

H. P. C
SARL AU CAPITAL DE 100000€
MATÉRIEL DE NETTOYAGE
METALLURGIE INDUSTRIELLE
ZAE LE GRAND MOULIN
24350 LAFITTONNES
T. 05 47 39 06 22 HPC13@SFR.FR
SIRET 4198057800017 - APE 2529B

certifié conforme à l'original